

Conseil Municipal Les aménagements du centre-bourg se poursuivent

Vie locale



Conseil Municipal Les aménagements du centre-bourg se poursuivent

La séance du conseil municipal de la nouvelle commune de Riscle du 18 décembre a fait le point sur les travaux fiancés, mais aussi ceux du futur.

C'est en évoquant la chronique des travaux en cours, que le premier magistrat de la commune devait exposer les desseins pour la suite des agencements, particulièrement du bourg centre. La route de Bigorre, un pondéreux financement de plus de 100 000€, suit son cours, nonobstant la pause de fin d'année de 3 semaines, tandis que la place du foirail et la rue Lebrère s'esquissent pour 2021.

Mais ce sont les ordonnances ultérieures de la halle et de ses abords, un sérieux important schéma aussi, que le conseil devait étudier. Cette 3ème phase, dont les règles d'accompagnement sont à la réflexion, demandent des expertises techniques dont les commissions auront la charge.

Rappelons que ces ultérieurs agencements devraient permettre un meilleur service de la salle et de ses abords, sans toutefois toucher le métré intérieur. « Les arbitrages ne se feront pas sans expertises de l'endettement de notre collectivité et de sa situation financière » devait expliquer, prudent et réaliste, le Maire. Une halle, déjà restructurée en son temps, mais qui demande une quintessence mimétisme à la demande en incluant notamment une cuisine.

Les conseillers devaient aussi analyser l'aménagement des anciens bains-douches ; un dossier quelque peu orphelin, mais qui revient dans l'actualité du temps attendu que l'association des « Echos de l'Adour » est vivement intéressé par leur réhabilitation.

Un dossier d'environ 46 000€, visant essentiellement à des travaux d'isolation thermique (menuiserie, électricité et isolation) va être déposé ; la municipalité attend de 70 à 80% d'aide pour ce projet. Enfin, M Christophe Terrain devait conclure cet ample contour immobilier en informant les conseillers que le dossier de l'ancienne perception, qui devrait abriter « le bâtiment collectif intergénérationnel » est à même d'être validé par l'état...

A ces 40% d'aides attendus, il faudra ajouter les aides potentielles de la région et du département, tout en sachant « que ces travaux feront l'objet d'arbitrage, pourront être étalé dans le temps selon les possibilités financières de la commune » rappelle le maire. Et d'ajouter « les conditions réunis grâce à la fusion avec Cannet, à la labellisation Petite Ville de Demain et l'adhésion au Pays, constituent un ensemble de conditions pour être bien accompagné ».



Une cuisine sera installée dans la halle Photo CB